

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 NOVEMBRE 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

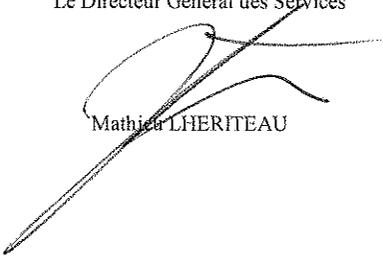
OBJET

**Débat d'Orientation
Budgétaire –
Assainissement**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 23 novembre 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 30 novembre 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 novembre 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 22 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 novembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER

Avait donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur BINET à Monsieur LAURENT
Madame USQUIN à Monsieur LEBRAY

Secrétaire de Séance :

Monsieur MOREL

N° DE DOSSIER : 07 G 09 b

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la préparation du Budget des Collectivités Territoriales, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du Budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les interventions des Conseillers Municipaux,

PREND ACTE de la tenue du Débat.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France


Roselle CROS



VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
en date du 22/11/07



Pour le Maire,
L'Agent communal délégué

SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT GERMAIN EN LAYE
30 NOV. 2007
ATTESTATION ARRIVÉE

DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
POUR L'ANNEE 2008

SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT GERMAIN EN LAYE
30 NOV. 2007
ATTESTATION ARRIVÉE

DOCUMENT DE TRAVAIL



le Chantier de La Clef

PREAMBULE	page 2
A/ PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2008	page 3
B/ ELEMENTS EXTERNES PESANT SUR LE BUDGET 2008	page 5
• Projet de loi de Finances pour 2008 et autres dispositions	page 6
C/ LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2008	page 8
• L'orientation budgétaire et l'investissement	page 9
• Le fonctionnement	page 11
• Etat actuel de la dette	page 17
D/ DONNEES CHIFFREES - ANNEE 2006	page 18
E/ PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2008-2009	page 20
F/ BUDGETS ANNEXES	page 21
• Budget d'assainissement	page 22
• Budget des soins infirmiers à domicile	page 23
G/ REVUE DE PRESSE	page 24

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008 - 22 NOVEMBRE 2007

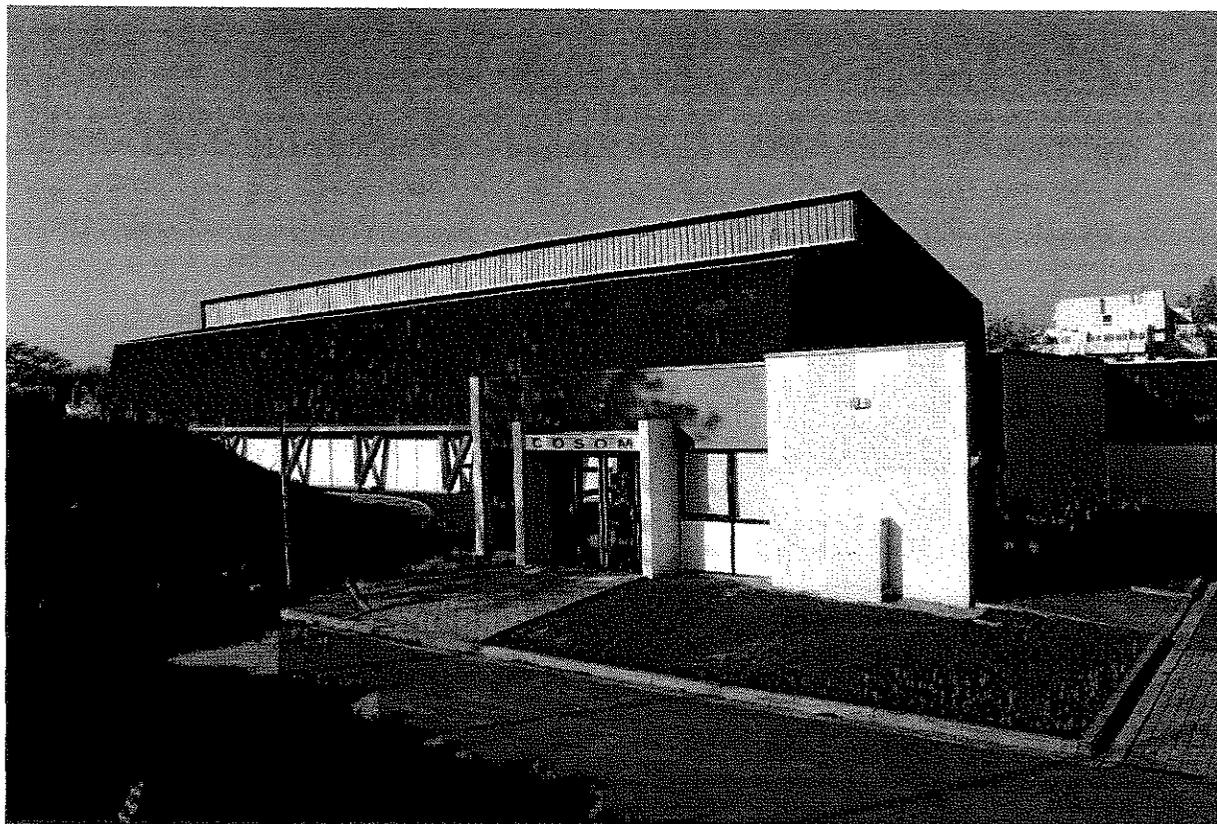
PREAMBULE

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire depuis la loi du 6 février 1992. Il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération dont le Conseil Municipal prend acte.



Le Gymnase du COSOM

PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2008

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008 - 22 NOVEMBRE 2007

Perspectives économiques pour 2008

Pour le Fonds Monétaire International (FMI), le Produit Intérieur Brut (PIB) mondial devrait croître de 4,8% en 2008 contre 5,2% envisagée pour 2007.

Cette croissance toujours vigoureuse s'explique en grande partie par le dynamisme des économies émergentes, comme l'Inde, la Chine et la Russie.

En revanche, les experts de l'organisation internationale ne tablent plus que sur 1,9% de croissance aux Etats-Unis en 2008, contre 2,8% précédemment. Les marchés américains ont été frappés par une vaste crise de confiance née des difficultés du crédit immobilier américain. Le Secrétaire américain au trésor a estimé qu'un million de procédures de saisie logements pourraient avoir été engagées cette année avec d'évidentes conséquences sur le moral des consommateurs américains.

La réduction devrait être moindre pour la zone euro : le FMI prévoirait encore +2,1% de croissance, contre 2,5% précédemment. A noter que la poursuite de l'appréciation de l'euro jusqu'à 1,50 dollar à l'horizon 2008 privera la zone euro de près d'un demi-point de croissance, quand dans le même temps le ralentissement américain pèsera sur les débouchés des exportateurs européens.

En moyenne annuelle, l'économie française croîtrait de 2,6% en 2008, performances proches de celles de ses principaux partenaires à savoir 2,5 % pour l'Allemagne et 2,0 pour le Royaume-Uni. En s'installant au-dessus de 2%, la croissance devrait permettre à elle seule la poursuite de la décrue du chômage engagée mi-2005. Le taux de chômage pourrait s'établir à 7,8% fin 2008, contre 8,0% fin 2007 et 8,6% fin 2006.

ELEMENTS EXTERNES PESANT SUR LE BUDGET 2008



La place des Coteaux du Bel-Air

Le projet de loi de finances pour 2008 et autres dispositions

Le contrat de croissance et de solidarité est remplacé par un contrat de stabilité. Dans une volonté d'assainissement des finances publiques, l'évolution des contributions de l'Etat aux budgets locaux tend à suivre la norme de progression fixée pour l'ensemble de ses dépenses (0% en volume, soit une progression en valeur égale à l'inflation). En 2008, l'enveloppe des dotations incluses dans l'actuel Contrat, dont la DGF représente plus de 85 %, serait ainsi indexée sur la seule inflation, comme cela avait été déjà le cas entre 1996 et 1998.

Ainsi, en 2008, les 45,1 milliards d'euros de dotations incluses dans le contrat de stabilité n'augmenteront que de 1,6 %. En revanche, l'indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue à savoir inflation+50 % de la croissance.

Trois dotations de compensation vont être intégrées à l'enveloppe normée afin d'obtenir une variable d'ajustement suffisante pour préserver justement l'indexation de la DGF. Jusqu'à présent, la variable d'ajustement de l'enveloppe normée dépendait de la seule dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP). Avec le maintien de l'indexation de la DGF, elle aurait pu être diminuée de moitié passant de 1 milliard à 500 millions. Trois dotations de compensation restées hors enveloppe, dès lors, permettront d'abonder la variable d'ajustement. Seront intégrées :

- la dotation de compensation de la taxe professionnelle pour la création d'établissements (RCE « Réduction pour Création d'Entreprises ») qui représentait un montant de 68,5 millions d'euros en loi de finances pour 2007,

- l'exonération de taxe professionnelle au titre de la réduction de la part recettes pour les entreprises soumises à des bénéfices non commerciaux (BNC) forte de 475,8 millions d'euros,

- la compensation de la baisse de 20% sur le foncier non-bâti pour 481,6 millions d'euros.

Ces trois variables d'ajustement et la DCTP baisseront donc de 22 % en 2008.

Si le maintien de l'indexation de la DGF permettra de continuer l'effort sur la péréquation (dotation de solidarité urbaine, rurale et d'intercommunalité), les concours de l'Etat aux collectivités locales subiront bien une baisse de près de 400 millions d'euros. La dotation forfaitaire devrait progresser d'environ 1%.

Concernant les bases d'imposition, celles de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pourraient pâtir d'une plus faible revalorisation des valeurs locatives cadastrales si l'inflation prévisionnelle associé au PLF 2008 continuait à servir de référence, soit 1,6%, et non plus 1,8% comme au cours des 3 dernières années, compte tenu de la révision à la baisse effectué par l'Insee dans sa dernière note de conjoncture. Elles seraient cependant stimulées par un nouvel accroissement du parc de logements et, par la suite, de la matière imposable.

Les bases d'imposition de la taxe professionnelle devraient connaître un regain de vitalité suite à l'accroissement en volume de l'investissement réalisé par les entreprises en 2006 (+4,1%, après +2,7% en 2005). Elles devraient être également soutenues par la forte hausse des créations d'entreprises (+9,3% constatés en juin 2007 en cumul sur 12 mois par rapport au 12 mois précédent) et la baisse des défaillances (-3,2%).

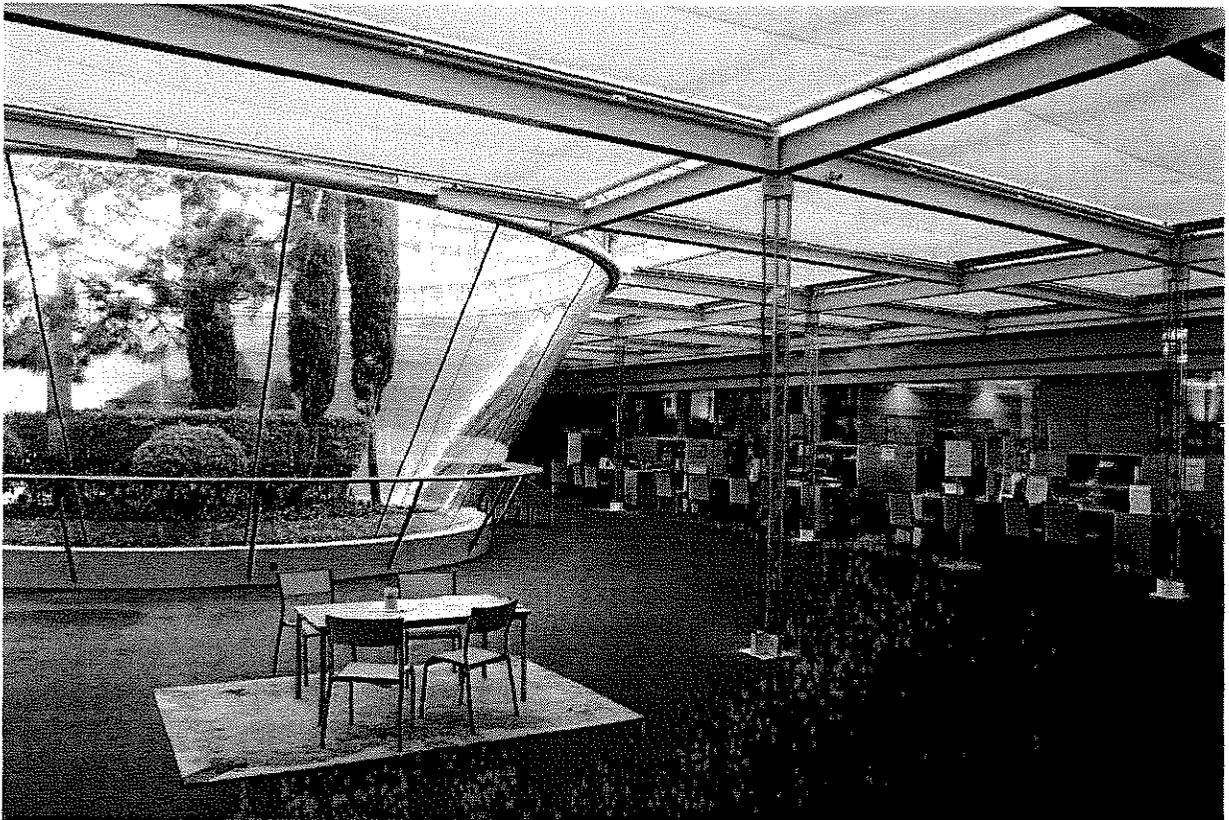
Sans conséquence directe pour 2008, il est à noter qu'une nouvelle instance de concertation a été installée par le Gouvernement : il s'agit de la conférence des exécutifs locaux. Son but est de répondre à la nécessité d'un dialogue entre le gouvernement et les collectivités territoriales. Elle se penchera dans les mois qui viennent sur 3 sujets majeurs :

- les moyens d'éviter que l'Etat produise des normes ayant des conséquences sur les collectivités sans que celles-ci soient consultées,

- la méthode à adopter pour réformer la fiscalité locale,

- la façon de mieux associer les collectivités locales aux enjeux européens, notamment dans le cadre de la présidence française de l'Union.

**LES ORIENTATIONS DU
PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2008
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**



Le Hall d'accueil du public au Centre Administratif

L'ORIENTATION BUDGETAIRE ET L'INVESTISSEMENT

L'exercice d'orientation budgétaire revêt toujours une difficulté principale : il faut afin d'éclairer le Conseil, fixer les ordres de grandeurs des principaux postes du budget 2008. De ce fait, les chiffres qui seront donc cités revêtent un caractère indicatif, mais, fournissent le cadrage indispensable à la construction d'un projet de budget.

La présente communication a pour objet de présenter les principales orientations de la politique budgétaire de la Ville de Saint-Germain-en-laye pour l'année 2008.

Pour 2008, l'objectif en terme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sera compris entre +1,5% et +2,0% ; quant aux dépenses d'équipement (hors subventions d'équipement versées), elles devraient se situer à un niveau d'environ 11,5 M€, contre 10,5 M€ au budget primitif 2007.

Les principes qui guident la préparation de ce budget sont les suivants :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement et la fiscalité communale,
- poursuivre les opérations lancées en terme d'équipements (la Clef, Ecuyers, Cosom),
- initier certains grands projets nécessaires au développement de la Ville (Plan de Déplacement Urbain, Place des coteaux du Bel-Air, Rampe des grottes),
- contrôler le niveau d'endettement.

Concernant les taux d'imposition locaux, ils demeureront inchangés à Saint-Germain-en-Laye en 2008.

Le budget 2008 verra la poursuite des opérations déjà lancées comme la restructuration de la Clef, de l'école des Ecuyers, l'extension du Cosom et la mise en place de « l'accueil unique » au centre administratif. Les travaux de la phase n°1 de la Rampe des Grottes devraient également être lancés en 2008. Il convient aussi de prévoir le lancement véritable de 2 opérations d'envergure à savoir la Place des coteaux du Bel-Air et le Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Un effort significatif sera également poursuivi en faveur de la voirie communale et de l'éclairage public.

En matière d'investissement concernant les bâtiments communaux, les secteurs scolaire et culturel bénéficieront de la priorité.

Les cessions immobilières de biens, et principalement celle liée à l'opération «Maison Verte» seront inscrites au budget primitif 2008 pour un total d'environ 3,5 M€.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008 - 22 NOVEMBRE 2007

Malgré l'évolution défavorable des conditions économiques qui alourdit nos coûts, les grands équilibres budgétaires qui sont la marque de notre Ville seront préservés.

Ainsi, le montant du recours à l'emprunt pour financer nos investissements 2008 sera identique à celui du remboursement des emprunts, ce qui maintiendra notre encours, déjà très bas, au même niveau qu'à fin 2007.

C'est grâce à une capacité d'autofinancement (CAF) élevée que, cette année encore, le financement de la section d'investissement va s'opérer sans détérioration de notre niveau d'endettement.

Compte administratif	2006	2005	2004	2003
CAF	214 k€/hab.	225 k€/hab.	213 k€/hab.	181 k€/hab.
Moyenne strate	200 k€/hab.	188 k€/hab.	193 k€/hab.	189 k€/hab.

LE FONCTIONNEMENT

A) Les Dépenses

L'objectif de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est réaffirmé. Face à toutes les dépenses nouvelles et bien souvent incontournables, le maintien de nos capacités d'autofinancement nécessite un contrôle budgétaire toujours plus rigoureux.

La notion de dépenses réelles de fonctionnement (rassemblant les charges à caractère général, les frais de personnel, les autres charges de gestion courante, les frais financiers ainsi que les dépenses exceptionnelles) permet de mieux appréhender « le train de vie » de la collectivité.

L'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement sera contenue entre +1,5% et +2% pour 2008. A périmètre constant (c'est-à-dire en neutralisant les frais de collecte des ordures ménagères liés à l'intégration du SIAAP), l'évolution sera de +1,5% se situant au-dessous du taux d'inflation envisagée pour l'année 2008. Les dépenses réelles de fonctionnement seront légèrement supérieures à 48M€.

A l'intérieur de ce cadre, certains postes budgétaires subissent des hausses incontournables comme les frais de personnel. L'évolution de la masse salariale sera supérieure à 3%, avec prise en compte des facteurs d'augmentation spontanés de la masse salariale, du glissement vieillesse technicité (GVT), et de l'augmentation du point de la fonction publique. La ligne directrice reste de favoriser les redéploiements pour faire face aux missions nouvelles. Les contrats passés avec nos prestataires (nettoyage de la voirie, restauration scolaire, collecte des ordures ménagères, surveillance des bâtiments communaux,...) restent dans le cadre des clauses d'indexation mais atteignent souvent le plafond.

Quatre tours d'élections sont prévus en 2008 et engendreront une charge de personnel supplémentaire estimée à environ 130 k€ et des frais annexes d'environ 25 k€.

Parallèlement, l'Etat reversera une compensation à hauteur de 15 k€ seulement.

L'ensemble des autres dépenses devra rester stable, toute augmentation d'une ligne budgétaire devant être financée par redéploiement de crédits.

Seront prioritaires en 2008 les secteurs du sport, de la culture, et l'enrichissement des activités destinées aux seniors dans le cadre de la carte royale. Quant aux frais financiers, ils resteront à un niveau très bas.

B) Les Recettes

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement devraient progresser d'environ +1,5% pour se situer à plus de 54 M€ en 2008.

Pour la dotation globale de fonctionnement (DGF), l'hypothèse d'évolution pour 2008 est de 0,8%.

	2007	2006	2005	2004
DGF perçue	12 474 886 €	12 367 476 €	12 206 269 €	12 085 415 €

Soit une évolution moyenne de 1,1% par an depuis 2004.

Les contributions fiscales (hors compensations) sont estimées avec une évolution à la hausse de 2,0 %. L'hypothèse de travail est basée sur une revalorisation (votée par le Parlement) des bases cadastrales à hauteur de 1,6% et sur un accroissement physique des bases de 0,4%.

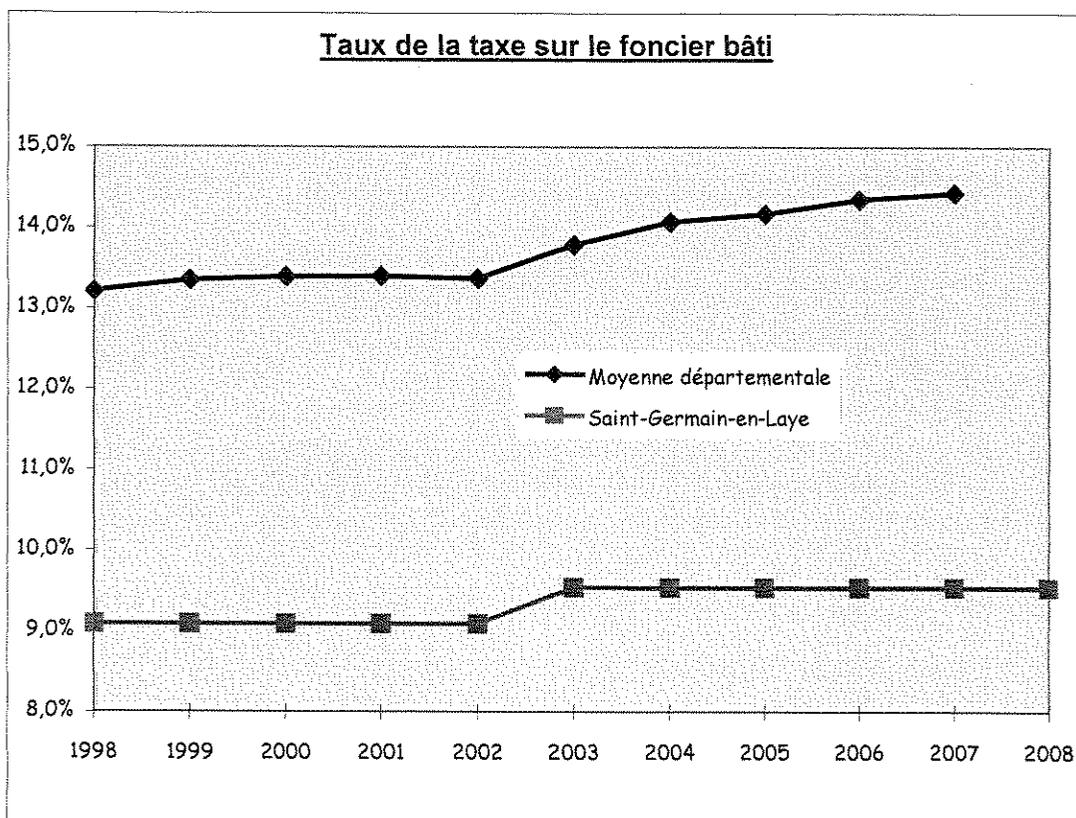
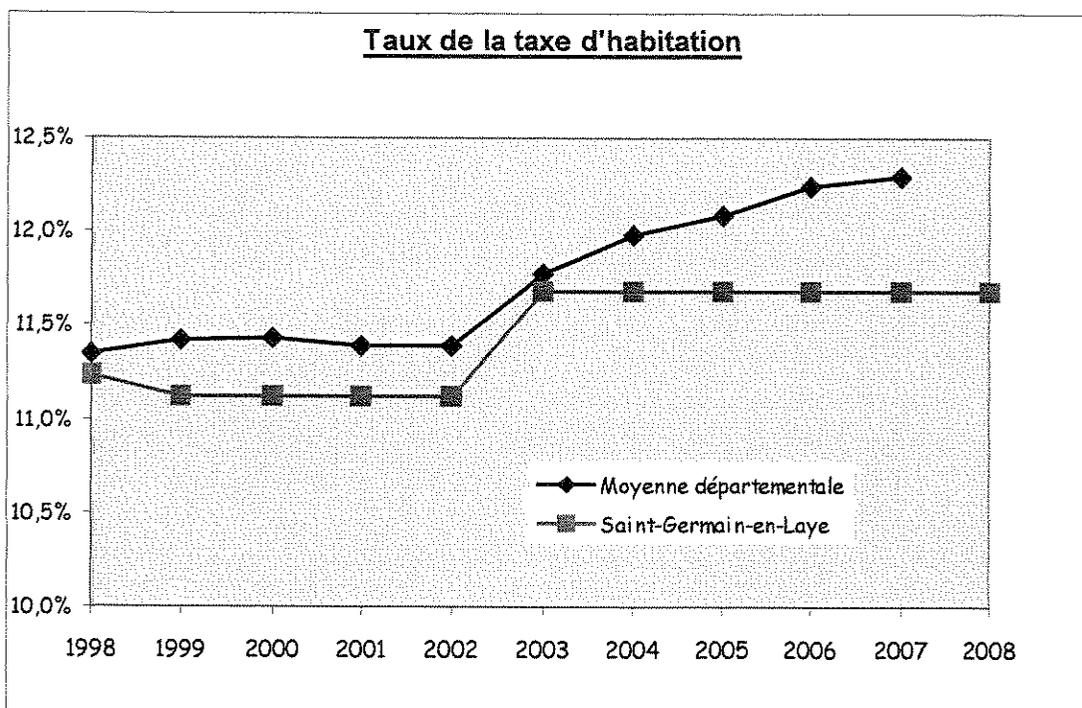
Bases réelles	2007*	2006	2005	2004	2003	Evolution moyenne
Bases TH	74 278 000	72 782 414	71 232 842	69 846 496	66 968 034	+2,7%/an
Bases TFB	68 003 000	66 650 167	65 002 037	63 226 812	61 176 519	+2,8%/an
Bases TP	55 967 000	54 709 452	50 095 427	48 650 199	47 385 008	+4,5%/an
Bases totales	198 248 000	194 142 033	186 330 306	181 723 507	175 529 561	+3,2%/an

* bases prévisionnelles

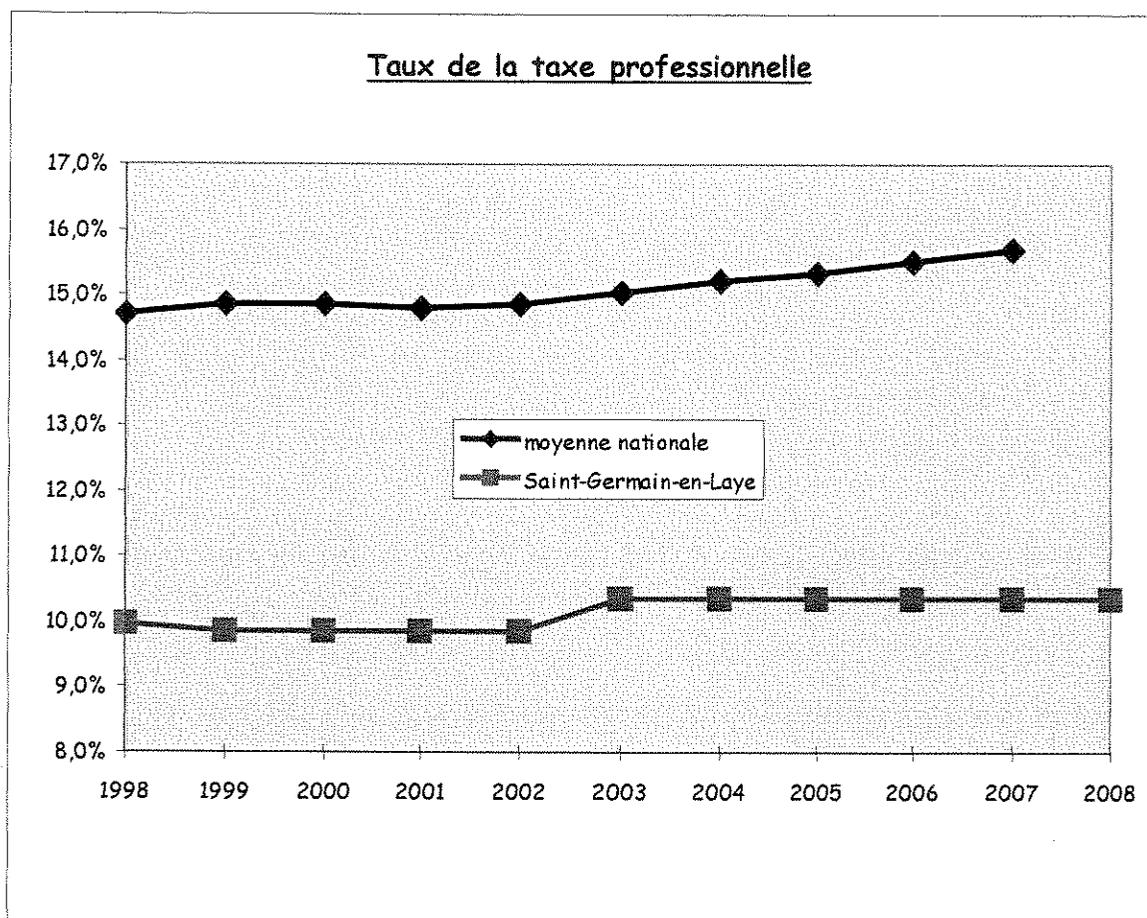
Les droits de mutation sont actuellement estimés à un niveau comparable à celui de 2007. Si les résultats étaient supérieurs aux prévisions, ils seraient consacrés au désendettement.

Concernant la fiscalité communale, la Ville de Saint-Germain-en-Laye est très bien positionnée par rapport à l'ensemble des communes des Yvelines. Les deux graphiques immédiatement ci-dessous permettent d'apprécier les taux de fiscalité à Saint-Germain-en-Laye par rapport à la moyenne des taux des communes des Yvelines (impôts sur les ménages).

Quant au 3^{ème} graphique, il représente l'évolution du taux de la taxe professionnelle de la Ville par rapport à la moyenne nationale.



Taux de la taxe professionnelle



Une analyse encore plus fine peut être menée en comparant les taux de Saint-Germain-en-Laye à ceux des communes de la strate démographique (20 000 à 50 000 habitants) dans le département des Yvelines ce qui représente un effectif total de 17 communes.

- ⇒ Pour la taxe d'habitation, sur l'année 2006, la moyenne des 17 villes est de 13,41% alors que Saint-Germain-en-Laye se situe à 11,68%. Ainsi, le taux saintgermanoïse est inférieur de 13% inférieur à la moyenne yvelinoise.
- ⇒ Pour le foncier bâti, sur l'année 2006, la moyenne des 17 villes est de 15,11% alors que Saint-Germain-en-Laye se situe à 9,54%. Ainsi, le taux saintgermanoïse est de 37% inférieur à la moyenne yvelinoise.

Concernant les abattements pour charge de famille (pour la taxe d'habitation), ils sont calculés à partir de la valeur locative moyenne (VLM). Celle-ci s'obtient en divisant le total des valeurs locatives de l'année précédent l'imposition (soit 2007 pour la taxe de 2008) des locaux d'habitation et de leurs dépendances, par le nombre de locaux correspondants, puis en appliquant un coefficient de majoration forfaitaire.

	2007	2006	2005	2004	2003
VLM	5 541 €	5 433 €	5 341 €	5 249 €	5 210 €

Soit une évolution moyenne de +1,6%/an.

La Ville soutient les familles par des abattements fiscaux à des taux maximum. Le tableau qui suit permet de comparer la situation de Saint-Germain-en-Laye aux villes des Yvelines de même strate de population (20-50 000 habitants) pour l'année 2006.

Taxe d'habitation	Abattement général à la base	Abattement pour 1 ou 2 personnes à charge	Abattement pour 3 et + personnes à charge	VLM 2006
Saint-Germain-en-Laye	15%	20%	25%	5 433 €
La Celle Saint-Cloud	-	10%	25%	5 912 €
Chatou	-	15%	25%	5 218 €
Le Chesnay	15%	15%	25%	4 766 €
Conflans Ste Honorine		10%	20%	4 684 €
Elancourt	-	10%	15%	4 297 €
Guyancourt	-	10%	15%	4 309 €
Houilles	15%	15%	20%	4 000 €
Maisons-Laffitte	15%	15%	25%	5 889 €
Mantes-la-Jolie	15%	10%	15%	3 484 €
Montigny-le-Bretonneux		10%	20%	3 315 €
Les Mureaux	5%	15%	15%	3 604 €
Plaisir	10%	15%	20%	4 621 €
Poissy	15%	10%	15%	3 819 €
Rambouillet	-	15%	20%	4 606 €
Trappes	-	10%	15%	2 947 €
Vélizy-Villacoublay	15%	20%	25%	4 046 €

La fiscalité perçue sur l'ensemble des contribuables saintgermanoïses permet une mutualisation des coûts et l'expression de la solidarité au sein de la population. Cependant, la Ville souhaite que la contribution des usagers des services publics couvre le plus largement possible le coût de revient des prestations.

Les recettes tarifaires doivent donc progresser de façon à ce que l'écart entre le prix de revient et les participations des utilisateurs soit réduit.

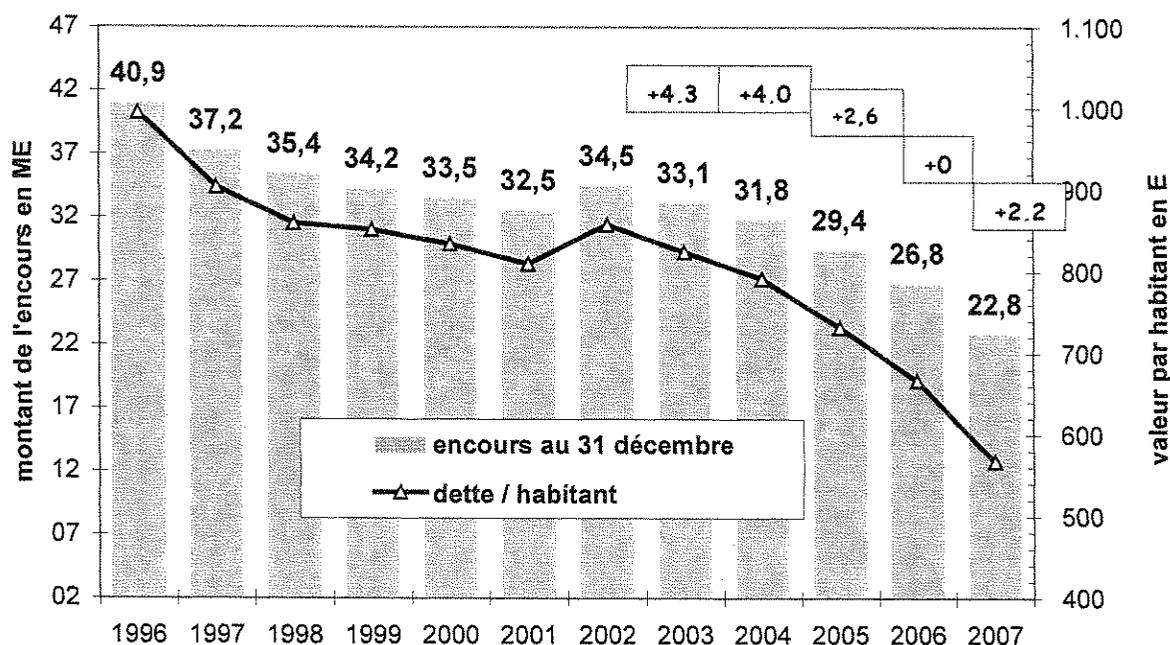
De la même manière que la Ville soutient les familles par des abattements fiscaux à des taux maximum, elle a mis en place une carte famille permettant des réductions tarifaires en fonction du quotient familial et/ou du nombre d'enfants au foyer.

Concernant les recettes liées aux participations des saintgermanois, les tarifs municipaux 2008 seront ajustés pour tenir compte de l'inflation.

Le budget 2008 traduira l'ensemble des orientations ainsi présentées.

ETAT ACTUEL DE LA DETTE

Le montant de l'encours de la dette devrait se situer à la fin de l'exercice 2007 à hauteur de 22,8 M€ (y compris le CLTR) et 2,2 M€ de reports. Le graphique ci-dessous indique l'encours de la dette à la clôture de chaque exercice budgétaire et précise le montant de la dette par habitant. A fin 2007, notre estimation donne un encours de la dette par habitant d'environ 570 €.



La charge d'intérêts de la dette pour l'année 2008 est estimée à environ 810 k€. Quant au remboursement du capital de la dette, il devrait se situer à 2,8 M€.

Rappel :

	2007*	2006	2005	2004	2003
Annuité en capital (hors cltr)	2 963 000 €	2 934 500 €	2 902 467 €	2 609 045 €	2 839 055 €
Annuité en intérêt	824 000 €	760 809 €	776 842 €	822 201 €	874 550 €
Annuité totale (hors cltr)	3 787 000 €	3 695 309 €	3 679 309 €	3 431 246 €	3 713 605 €
Emprunts inscrits au BP (hors cltr)	0 €	2 500 000 €	2 500 000 €	4 100 000 €	2 800 000 €
Emprunts consolidés (hors cltr)	0 €	1 600 000 €	2 000 000 €	2 800 000 €	1 500 000 €

*données estimées

DONNEES CHIFFREES-ANNEE 2006

(comparaison nationale avec les communes de strate identique)
source site internet du MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



La cour de l'école des Ecuyers

Chiffres clés	Ville de SGEL (en €/hab.)	Moyenne de la strate (20-50 000 hab.)
Total produits de fonctionnement	1 537	1 638
Dont : impôts locaux	523	725
DGF	308	388
Total charges de fonctionnement	1 376	1 482
Dont : Charges de personnel	591	757
Achats et charges externes	420	385
Charges financières	21	42
Subventions versées	67	117
Capacité d'autofinancement	214	200
Produits foncier bâti	158	247
Produits taxe d'habitation	212	181
Produits taxe professionnelle	141	294
Encours dette au 31/12/2006	662	1 030

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2008-2009



La Rampe des Grottes

SERVICES	LIBELLES			RECETTES	
		2008	2009	2008	2009
HORS OPERATIONS	TOTAL BATIMENT (I)	1 200 000	1 200 000	75 000	-
	TOTAL VOIRIE (II)	1 200 000	1 200 000	-	-
	TOTAL ENVIRONNEMENT (III)	200 000	200 000	-	-
	TOTAL HORS OPERATIONS (I+II+III)	2 600 000	2 600 000	75 000	-
	23 MAISON VERTE	700 000	1 500 000	2 800 000	6 400 000
	24 SAINT LEGER				2 500 000
	29 COMITE DE POLE Pôle PDU dont gare routière	300 000	1 000 000		400 000
CONTRAT DEPARTEMENTAL	Salle des amitiés internationales-La Clef Aménagements sur la place du marché Aménagements autour de la place du marché	3 155 000		500 000	
AUTRES PROJETS	Place des coteaux du Bel-Air	500 000	4 000 000		
	Extension Cosom	1 500 000		600 000	
	RN 13 (dévoisement réseau d'eau)	360 000			
	Restructuration école des Ecuyers	700 000	1 800 000	500 000	550 000
	Accueil unique au Centre Administratif	1 200 000	200 000		
	Rampe des grottes	200 000	700 000	70 000	300 000
	Nouveau CTM	100 000			
	Cessions immobilières			700 000	500 000
	Provision travaux divers	100 000	100 000		
	TOTAL TRAVAUX	11 415 000	11 900 000	5 245 000	10 650 000
	Acquisition mobilier matériel	1 000 000	1 000 000		
	TOTAL INVESTISSEMENT	12 415 000	12 900 000	5 245 000	10 650 000

BUDGETS ANNEXES



Vue aérienne du Bel-Air

Budget d'assainissement

Le projet de budget primitif pour 2008 est marqué par la poursuite du programme d'investissements pluriannuel.

Les travaux programmés sur l'année 2008 sont estimés à environ 1M€.

Pour faire face à ces dépenses d'investissement, il est prévu de recourir à des aides de l'Agence de l'eau (subventions et emprunts) et du Conseil Général. Ceci pourrait être complété également par des emprunts dits classiques si besoin est.

Concernant, le taux de la redevance d'assainissement, il devrait augmenter de près de 2% par rapport à celui de 2007.

Budget des soins infirmiers à domicile

Concernant le projet de budget des soins infirmiers à domicile pour 2008, il s'inscrit dans la continuité et est composé en recettes quasi exclusivement de la subvention DDASS.



Le Hall du Centre Administratif

REVUE DE PRESSE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008 - 22 NOVEMBRE 2007

Chargé d'un rapport sur le pilotage et la maîtrise de la dépense publique locale, Pierre Richard, président de Dexia, défend l'idée d'une « nouvelle gouvernance » des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

Maîtrise de la dépense publique locale : le mode d'emploi se précise

Chargé d'un rapport sur le pilotage et la maîtrise de la dépense publique locale, qu'il a remis à Jean-François Copé, ministre délégué au Budget, Pierre Richard, président de Dexia, milite pour qu'un contrat digne de ce nom, c'est-à-dire basé sur la « négociation » et la « responsabilisation », réunisse l'Etat et les collectivités locales. Ce n'est pas parce que ces dernières sont en bonne santé financière, contrairement à l'Etat, qu'elles n'ont, à sa différence, aucun effort à fournir pour tenir leurs dépenses. Outre que celles-ci « croissent beaucoup plus vite que la richesse nationale », l'Etat en supporte une bonne part via quelque « 65 milliards d'euros de concours financiers aux collectivités locales, soit 37 % de leurs recettes », estime le rapporteur, qui en appelle à une « nouvelle gouvernance » des relations financières entre ces deux grands partenaires.

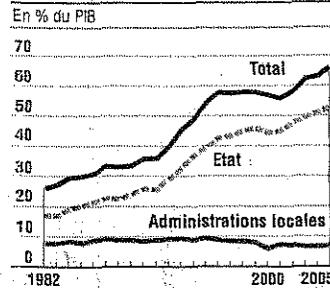
De nature pluriannuelle, un « contrat de solidarité et de performance » contiendrait une série d'engagements réciproques et d'objectifs de dépenses à tenir, sans se couper du contexte macroéconomique du moment. Selon l'ap-

plication qu'elles en feront, les collectivités verraient alors évoluer les financements de l'Etat plus ou moins favorablement. Ce dernier s'obligerait à associer ses partenaires à l'élaboration de toute mesure nationale de nature à impacter leur budget : normes techniques, règles statutaires, évolution des salaires dans la fonction publique territoriale (FPT). Tout comme Brice Hortefeux, le ministre délégué aux Collectivités locales, qui a décidé de le faire figurer dans la loi FPT, actuellement en discussion, Pierre Richard plaide pour un collège des employeurs territoriaux, associé aux négociations salariales dans la fonction publique.

Des référentiels de coûts

Le président de la banque francobelge, pour qui « le comité des finances locales pourrait être le pivot de cette gouvernance », prône aussi une remise en ordre des échelons locaux pour maîtriser les surcoûts. Sauf si la démonstration inverse est faite localement, les syndicats intercommunaux n'ont, selon lui, plus lieu d'être et doivent être supprimés. Les intercommunalités à fiscalité propre doivent générer des

Dettes des administrations publiques



Les Echos / Source : Insee, Comptes nationaux 2005 (base 2000)

En 2005, la dette de l'Etat représentait 78 % de la dette publique, celle des administrations locales comptait pour 10 %.

économies d'échelle en mutualisant leurs services. Pour s'en assurer, le rapporteur veut « rendre obligatoire à échéance de cinq ans la mise en œuvre d'un plan de rationalisation des structures administratives communales et intercommunales ». La désignation d'un chef de file, au sein de plusieurs niveaux de collectivités engagées financièrement sur le même projet ou la même action, doit être systématique.

Dans la même veine, le document propose d'imposer au maître d'ouvrage initiateur d'une opération d'en financer au moins 50 %. « Il faut interdire le financement par une collectivité locale d'une politique d'intérêt national », ajoute Pierre Richard, pour qui l'Etat et les collectivités locales doivent sortir de cette logique d'empilement des responsabilités. « Qui connaît, sur un territoire donné, le montant de la dépense publique ? » s'interroge-t-il encore. Pour permettre aux élus de se situer dans la dépense publique, ce rapport, commandé dans la foulée de la publication en décembre 2005 du rapport Pèbureau sur la dette publique, propose de créer des référentiels de coûts standards (tarifs moyens à l'échelle de la région, du pays, etc.) pour les principaux services publics. Cette mission incomberait à la Direction générale de la comptabilité publique sur la base d'une méthodologie associant élus, fonctionnaires, statisticiens et représentants d'entreprises délégataires.

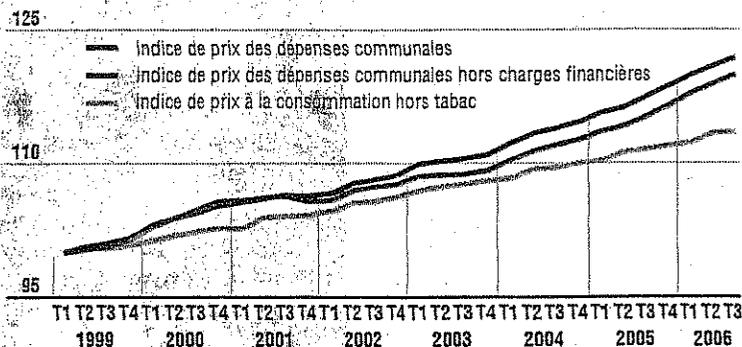
JOËL COSSARDEAUX

FINANCES

Inflation : les maires défendent leur indice

Indice des prix des dépenses communales

Données trimestrielles, base 100 janvier 1999



« Les Echos » / Sources : Association des maires de France, Dexia Crédit Local

Les craintes de l'Association des maires de France (AMF) se vérifient d'année en année : l'inflation frappe plus lourdement les budgets municipaux que ne l'exprime l'indice des prix à la consommation hors tabac. Au 1,8 % de hausse observé par l'Insee entre le troisième trimestre 2005 et le troisième trimestre 2006, l'AMF estime qu'il convient d'ajouter deux points. L'indice de prix des dépenses communales, l'instrument de mesure qu'elle a bâti avec Dexia Crédit Local, marque en effet sur cette période une progression de 3,8 %. Cette évolution était de 3,5 % au deuxième trimestre 2006, preuve qu'il y a bien, selon l'association, une « accélération » de l'inflation sur les mairies.

Ses experts imputent cette miniflambée en premier lieu à la hausse du prix des charges de personnel. Ce poste absorbe 48 % des dépenses de fonctionnement. Il occupe la plus grosse part (40 %) du « panier du maire » mis en place par l'AMF et qui regroupe, à due proportion, les différents types de biens et services entrant dans la consommation ordinaire d'une commune (personnel, mais aussi machines et équipements, bâtiment, fluides, frais financiers...).

Les revalorisations des traitements des fonctionnaires, comme celle (+0,5 %) de juillet 2006, ont donc toujours un effet très inflationniste. « Les embauches massives réalisées dans les années 1970 nous coûtent cher aujourd'hui », explique Philippe Laurent, maire (UDF) de Sceaux et l'un des artisans de l'indice de l'AMF. D'autant que viennent

assez régulièrement s'ajouter les hausses de cotisations employeurs à la CNARCL, la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux, sur lesquels les élus n'ont pas plus leur mot à dire.

Prix de l'énergie et taux

Les communes subissent aussi fortement le renchérissement du coût de l'énergie et des matières premières dont elles sont très consommatrices. A lui seul, l'indice de prix des combustibles et carburants a progressé de 18,1 % entre 2004 et 2005. Sa courbe ascendante s'est cependant infléchi depuis l'été dernier. En revanche, la remontée des taux d'intérêt, plus sensible depuis le deuxième trimestre 2006, alimente l'inflation supportée par les municipalités, les charges liées aux emprunts s'étant remises à augmenter. Hors celles-ci, l'indice de l'AMF est de 3,7 % et non plus 3,8 %.

L'association souhaiterait que l'Etat se cale sur les chiffres produits par sa méthode de mesure de l'inflation – « conforme à la structure de dépenses des communes et que personne n'a encore jamais contestée », selon un de ses représentants – pour fixer le taux d'évolution de ses dotations. L'indice actuellement utilisé (l'indice des prix Insee hors tabac, plus un tiers du PIB) pourrait bientôt n'avoir plus cours, le pacte de croissance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités locales, exceptionnellement reconduit en 2007, devant être rediscuté. L'enjeu se chiffre à plusieurs centaines de millions d'euros.

JOËL COSSARDEAUX

La gestion par les communes de l'état civil ou encore des passeports pour le compte de l'Etat connaît une inflation galopante. Les maires des grandes villes réclament une dotation financière spécifique.

Les maires souhaitent une dotation pour les compétences déléguées

L'Etat se révèle souvent un bien mauvais payeur à l'égard des communes qui traitent pour son compte un certain nombre de tâches administratives de sa compétence. Ainsi, au niveau des seules grandes villes, les dépenses inhérentes à la gestion de l'état civil (délivrance d'actes de naissance, de décès, etc.) ne donnent lieu à « aucun remboursement », s'émeuvent leurs maires, dont l'association (AMGVF) consacre une enquête à ce sujet, dont l'incidence financière est loin d'être anodine. Les charges de fonctionnement liées à la gestion déléguée de cette compétence pour les seuls 20 exemples étudiés dépassent les 14,7 millions d'euros, non comptés les coûts de conservation des actes, de l'ordre de 1 euro l'unité, principalement constituée de frais de personnel. Le nombre d'agents mobilisés pour traiter une demande ne cesse de croître (+10 % entre 2004 et 2006)

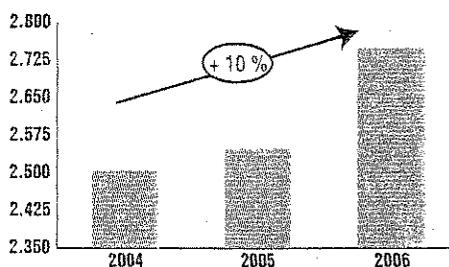
s'agissant de l'état civil pouvant varier d'une dizaine à une centaine de fonctionnaires dans les grandes villes.

Mal payés

Les maires s'estiment mal payés de retour pour l'autre compétence déléguée qu'il leur faut assumer en lieu et place de l'Etat, consistant à faire traiter par leurs services les demandes d'attestation d'accueil d'étrangers sur le territoire. En 2004, l'Etat, qui encaissait 15 euros par acte en 2004, montant qu'il a doublé depuis, a reversé seulement 1 % de cette somme aux municipalités. Cette situation apparaît d'autant plus pénalisante que le coût unitaire de traitement est l'objet d'une inflation galopante, passant en moyenne de 17 euros en 2004 à 37 euros en 2006 dans les 20 grandes villes étudiées.

L'évolution du nombre d'actes de gestion de l'Etat civil

En milliers



« Les Echos » / Source : Association des maires de grandes villes de France

Le nombre d'agents mobilisés pour traiter une demande ne cesse de croître pour l'état civil.

« Cette hausse s'explique d'abord par la baisse de la quantité traitée plus rapide que la baisse des charges de fonctionnement pour la gestion et la délivrance des attestations d'accueil », explique Mohamed Tabit, l'auteur de l'étude de l'AMGVF. La part de frais de

personnel est écrasante, représentant plus de 90 % ! Le même constat vaut pour les cartes nationales et les passeports, dont le coût de traitement unitaire ne cesse d'augmenter, atteignant 14 euros en 2006 contre 12,50 euros en 2004.

L'AMGVF veut mettre un terme à ces dérives. « Face aux coûts grandissants des attributions exercées au nom et pour le compte de l'Etat », ce lobby milite pour la création d'une dotation spécifique pour la gestion de l'état civil et la délivrance

des cartes nationales d'identité et des passeports. « Cela permettrait de limiter les recours en cascade déposés par les villes aboutissant à faire annuler les décrets fixant les conditions de délivrance et de renouvellement des pièces d'identité. »

JOËL COSSARDEAUX

FINANCES Les collectivités toujours en bonne santé

En 2007, leurs investissements ont passé la barre des 50 milliards d'euros, alors que les taux de fiscalité sont faibles en raison du cycle électoral.

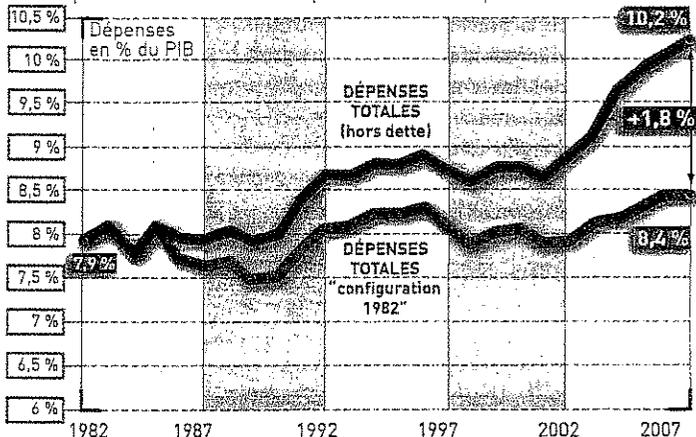
Les collectivités locales sont toujours en bonne santé. Leurs fondamentaux sont tout à fait sains», a résumé Dominique Hoorens, directeur des études à Dexia Crédit local, lors de la présentation de la note de conjoncture 2007 (*). Toutefois, deux éléments liés à la situation économique viennent perturber leurs finances. Tout d'abord, la progression des droits de mutation à titre onéreux ralentit (*lire encadré ci-dessous*). En outre, la remontée des taux d'intérêt, en 2006 et 2007, entraîne une hausse soutenue des charges d'intérêt de la dette des collectivités. Avec une progression, cette année, de 13,8 %, contre 7,2 %, en 2006, ces taux atteignent 5,2 milliards d'euros. « Néanmoins, le poids relatif des charges d'intérêt reste faible, soulignent les auteurs de la note. En 2007, elles représentent 3,8 % des dépenses de fonctionnement, contre 8,5 % dix ans auparavant. »

Hausse fiscale modérée. Parallèlement, les ressources fiscales des collectivités continuent de croître, essentiellement sous l'impact de la hausse des bases. En effet, à un an des élections municipales, les communes et les groupements ont accru leur taux d'imposition de 0,4 %. Une modération fiscale également de mise parmi les conseils généraux

Faible accroissement des droits de mutation

Alors que la progression soutenue du produit des droits de mutation à titre onéreux constituait une excellente nouvelle pour ses principaux bénéficiaires, que sont les conseils généraux, leur rendement semble marquer un fléchissement en 2007. Ils enregistrent, en effet, une hausse de 6 %, alors que leur progression était de 18 % en 2006. Cette ressource ne cesse donc pas de croître, mais plus faiblement, alors que les conseils généraux continuent de devoir faire face à un rythme soutenu de progression des dépenses d'aides sociales (+ 5,3 % en 2007).

Fort impact des transferts de compétences sur les dépenses des collectivités



Le « coût » des compétences nouvelles contribue à expliquer la progression des dépenses à hauteur de 1,8 point du PIB.

(+ 1,4 %) et régionaux (+ 2,4 %). Au total, toutes collectivités confondues, les taux ont augmenté de 0,8 %, en 2007, contre 2,5 %, en 2006. La hausse des dépenses globales des collectivités semble, quant à elle, fortement liée aux transferts de compétences, et ce depuis 1982 (*voir infographie*). Selon la note de conjoncture de Dexia, en 1982, les dépenses des collectivités, hors dette, représentaient 7,9 % du PIB. En 2007, elles atteignent 10,2 %, alors que si le périmètre de leurs compétences était resté inchangé, le pourcentage aurait été de 8,4 %. Ainsi, pour 2007, l'accroissement de 8,1 milliards d'euros des dépenses

s'explique majoritairement par la progression des frais de personnel (+ 3,3 milliards d'euros, dont 1,2 milliard d'euros liés aux agents techniciens, ouvriers et de service, TOS) et par les transferts (+ 2,6 milliards d'euros, dont 1 milliard dû aux transferts sociaux).

Effort d'investissement. Par ailleurs, les dépenses d'investissement progressent de 3,1 %, en 2007, marquant ainsi un ralentissement de leur croissance dû au cycle électoral. La hausse était de 8,7 %, en 2006. Cependant, les investissements franchissent la barre symbolique des 50 milliards d'euros, en s'élevant à 51,3 milliards d'euros. Cet effort est largement autofinancé (70 % de fonds propres, 20 % de subventions). Le reste étant assuré par un recours à l'endettement de près de 5 milliards d'euros, soit le montant de 1982 pour près de quatre fois plus d'investissement.

Marion Cabellic

(*) Téléchargez les documents dans les compléments web de « La Gazette ».

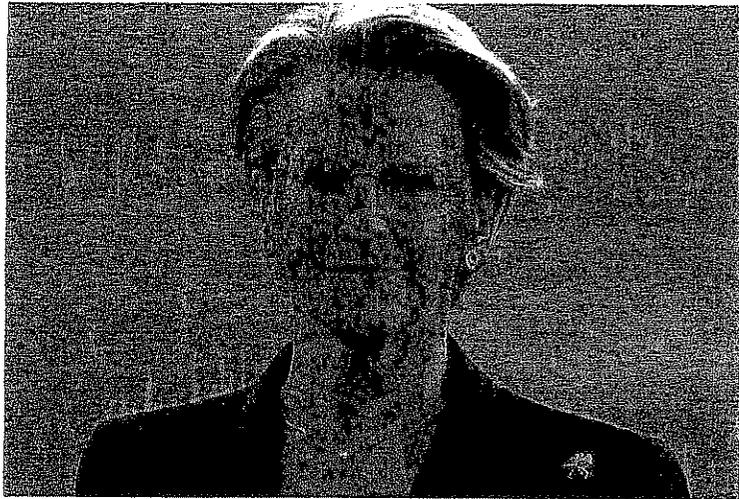
FISCALITÉ La révision des valeurs locatives, enfin ?

La Gazette _ 6 août

Cette législature parviendra-t-elle à soigner l'un des maux de la fiscalité locale réputé incurable ? Le 30 juillet, dans une lettre de mission adressée à Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy lui demande « de procéder à l'actualisation des bases de taxe d'habitation et des taxes foncières à chaque changement d'occupant ou de propriétaire ».

Obsolescence. Jusqu'alors, les différentes tentatives de révision générale de ces valeurs locatives, qui datent de 1970 (hors révision annuelle forfaitaire), ont échoué, les pouvoirs publics y renonçant face aux transferts de charges qu'elles provoqueraient entre contribuables. D'où l'idée de procéder à une réévaluation lors du changement d'occupant ou de propriétaire.

« L'obsolescence des valeurs locatives explique l'injustice de la fiscalité



Michèle Alliot-Marie est chargée par Nicolas Sarkozy d'actualiser les valeurs locatives lors de chaque changement d'occupant ou de propriétaire.

locale », souligne-t-on dans l'entourage de la ministre. Une façon d'indiquer que cette mesure pourrait être la mère des réformes de la fiscalité locale. Toutefois, de nombreuses questions restent à régler : qui prendrait l'initiative de cette actua-

lisation ? Comment serait calculé le montant de la valeur locative revalorisée ? Comment expliquer aux locataires de logements identiques la différence substantielle de montant de leurs taxes d'habitation respectives ?

Jacques Paquier

FINANCES

Les instances dirigeantes des élus (AMF, ARF et ADF) ont approuvé un projet commun de réforme des impôts locaux. Objectif : restaurer l'autonomie fiscale des collectivités locales.

Fiscalité locale : les élus s'entendent sur des propositions de réforme

Unanimes à réclamer une réforme de la fiscalité locale, les grands lobbies d'élus le sont aussi à l'égard de son futur contenu. Dix mois après la publication de l'avis du Conseil économique et social (CES), qu'elles avaient sollicité pour défricher ce vaste chantier (« Les Echos » du 11 décembre 2006), les instances dirigeantes des associations des maires de France (AMF), des régions (ARF) et des départements (ADF) viennent d'approuver toutes trois, et dans les mêmes termes, les propositions de réforme du groupe de travail qu'elles avaient mis en place l'hiver dernier.

Fidèle au schéma tracé par le CES, le rapport de leurs experts propose de « réformer à prélève-

ment fiscal global constant ». Tout nouvel impôt ne pourrait ainsi voir le jour qu'à condition d'en supprimer un déjà existant. De même, tout nouvel impôt additionnel partagé avec l'Etat ne serait envisageable que si ce dernier stabilise sa pression fiscale et accepte d'avoir des rentrées moins importantes. Pour l'y amener, le rapport reprend à son compte l'idée du CES d'alléger le budget de l'Etat des 13 milliards d'euros versés aux collectivités locales au titre de ses dégrèvements fiscaux. Ce dispositif permettrait de restaurer leur autonomie fiscale, objectif particulièrement cher aux trois associations pour lesquelles la réforme des impôts locaux ne doit pas se traduire par un alourdissement de la « charge relative » des ménages

par rapport aux entreprises. Ces préalables étant posés, l'ADF, l'ARF et l'AMF se déclarent en faveur de « l'affectation aux régions d'un impôt sur les bénéfices des entreprises ou/et sur le revenu ». De même, ils souscrivent à l'idée d'attribuer aux départements « le produit d'une taxe additionnelle assise comme la CSG ».

Pour une fiscalité écologique

Avancée dans le rapport du CES, la dévolution de la taxe professionnelle à la région et au niveau communal et intercommunal, elle, « peut constituer une piste à explorer ». La scission de la taxe foncière sur les propriétés bâties (entre l'immobilier industriel et l'immobilier habitat), autre idée défendue place d'Iéna, « pourrait être retenue

selon des modalités à définir ».

Proposition plus inédite, les trois associations veulent « mettre à profit la réforme pour introduire une fiscalité écologique locale ». Ils s'agit, sur la base de « objectifs affichés lisibles », d'inciter à des comportements vertueux pour l'environnement. Enfin, sans vraiment dire pourquoi, l'ADF, l'ARF et l'AMF ne reprennent pas l'idée du CES – sur laquelle ils se déclarent « réservés » – de créer un impôt sur les télécommunications pour alimenter un fonds national de péréquation des concours de l'Etat.

La balle est désormais dans le camp du gouvernement.

JOËL COSSARDEAUX

La nouvelle norme d'évolution des concours de l'Etat n'épargne guère que la dotation globale de fonctionnement, qui progresse de plus de 2,7 %. La hausse se limite à 1,6 % pour l'ensemble des dotations.

Budget 2008 : les finances locales au régime minceur

Plus que le taux d'inflation ! La hausse des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sera limitée à 1,6 % l'an prochain, soit l'indice Insee des prix (hors tabac) prévu en 2008 dans le projet de loi de Finances examiné ce matin en Conseil des ministres. Au grand dam des élus locaux, l'évolution de ces concours, qui atteindront près de 46,8 milliards d'euros, ne prend plus en compte une partie du PIB de l'année écoulée. Cette mesure annoncée en juillet dernier par François Fillon, dans le cadre du contrat de stabilité qui lie les collectivités locales à l'Etat, représente pour ce dernier une économie de 400 millions d'euros, a rappelé Gilles Carrez, rapporteur du budget et président du Co-

mité des finances locales (CFL). En fait, seule la dotation globale de fonctionnement (DGF) sort indemne de ce nouveau régime minceur annoncé au début de l'été dernier. Pour un temps, le principal concours financier de l'Etat (41,1 milliards d'euros) reste encore en partie armé à la croissance économique, celle de l'année en cours. Le maintien de cette règle lui assure ainsi une honorable progression de 2,72 % (2,57 % en 2007).

Marge de manœuvre étroite

Celle-ci contraste singulièrement avec les coups de rabot infligés à plusieurs dotations qui font les frais de la nouvelle norme définie à Bercy. La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), créée en 1987 pour amor-

tir dans les budgets locaux la réduction de 16 % des bases de TP des entreprises, fond ainsi de 21,87 %, passant de 986 millions d'euros à 770 millions. Les grandes villes, premières bénéficiaires de ce fonds, ont frôlé le pire. « Si la DCTP avait été la seule variable d'ajustement, la perte aurait été de 50 % », assure Gilles Carrez. Pour amortir le choc, le gouvernement a en effet rogné sur d'autres dotations, notamment celle que verse l'Etat pour compenser l'exonération d'une partie de la taxe foncière décidée il y a deux ans par le gouvernement. D'un montant de 576 millions d'euros, ce concours subit lui aussi une diminution de 21,87 %.

Compte tenu de la faiblesse de leur montant, ces dotations ne

pourront plus très longtemps jouer ce rôle de variable d'ajustement. D'aucuns parmi les élus redoutent de voir le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), d'un montant de 5,2 milliards dans le PLF 2008, bientôt basculer dans l'enveloppe normée des concours de l'Etat. Ces coups de canif font également dire à certains que leurs collectivités se retrouvent à devoir financer les cadeaux fiscaux de l'Etat. Dans un système où tout se tient, il aura cependant contribué à ce que l'effort de péréquation puisse être maintenu, la dotation de solidarité urbaine (DSU), allouée aux communes pauvres de banlieue, ainsi que la dotation de solidarité rurale (DSR) progressent chacune de 10 %.

JOËL COSSARDEAUX

La Conférence nationale des exécutifs, installée hier par le Premier ministre, compte la réforme de la fiscalité locale parmi ses trois premiers chantiers. Christine Lagarde a été chargée de l'instruire.

Le gouvernement ouvre le dialogue sur la réforme de la fiscalité locale

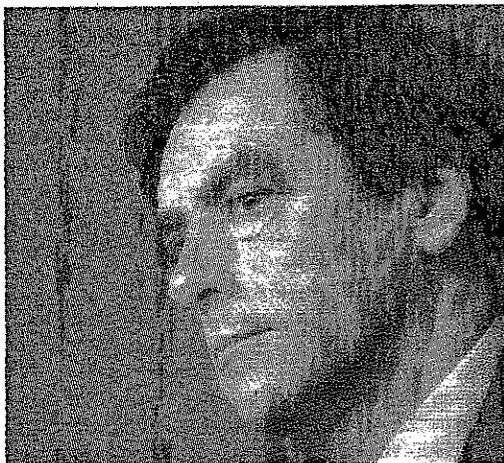
Le dialogue de sourds qui caractérise si souvent les relations entre l'Etat et les collectivités locales n'a, au sens propre, guère plus lieu d'être. François Fillon a installé hier la Conférence nationale des exécutifs (CNE), l'instance de concertation que réclamaient les grandes associations d'élus à cor et à cri depuis des années. Sous la présidence du Premier ministre, celle-ci réunira au moins trois fois par an l'ensemble de ses membres, constitués pour l'essentiel de ministres ainsi que des représentants de l'Association des maires de France (AMF), de l'Assemblée des départements de France (ADF) et de l'Association des régions de France (ARF).

Ce cénacle, qualifié de « première » par François Fillon, qui en avait annoncé la création en juillet dernier dans son discours de politique générale, doit permettre de « gérer en amont les difficultés » inhérentes à toute réforme ou disposition réglementaire nouvelle impliquant le secteur public local. La CNE va devoir faire perdre à l'Etat ses mauvaises habitudes en lui fournissant un mode opératoire

qui évite à l'avenir aux collectivités locales d'avoir à supporter ses décisions sans avoir été préalablement consultées.

Commission

Celles-ci auront ainsi leur mot à dire sur l'élaboration des normes décidées par le pouvoir central et qui influencent leurs compétences et leurs budgets. Hier, la conférence a arrêté, sur le principe, la création, au sein du Comité des finances locales (CFL), d'une commission consultative sur l'évaluation des normes (CCEN) chargée de rendre un avis sur les projets de textes réglementaires pouvant renchérir l'exercice du pouvoir local. Une loi instituant cette structure sera présentée au 1^{er} semestre 2008. « Au moment où on limite les concours financiers aux collectivités locales, l'Etat, en contrepartie, ne peut pas leur demander de financer des dépenses supplémentaires », a expliqué en substance



François Fillon a installé hier la Conférence nationale des exécutifs (CNE).

François Fillon. La ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie, qui siège à la CNE, a été chargée d'en piloter les travaux dans ce domaine. Cette instance doit par ailleurs consacrer sa prochaine réunion, en février prochain, au rapport confié à Alain Lambert, député UMP de l'Orne, sur l'évaluation des politiques publiques, a annoncé le chef du gouvernement.

Egalement présente, Christine Lagarde, ministre des Finances, va devoir, pour sa part, conduire la réflexion sur la réforme de la fiscalité officiellement ouverte hier au sein de la CNE. Un deuxième chantier dont les associations d'élus ne cessaient également de réclamer l'ouverture et que la ministre compte faire avancer simultanément sur trois fronts : la taxe professionnelle, la révision des valeurs et la spécialisation fiscale. Les contours de la refonte annoncée devraient se

dessiner à la mi-2008. Enfin, la CNE va s'intéresser à la façon de mieux associer les collectivités locales aux enjeux européens dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. Là encore, la question des normes est au centre des débats, compte tenu de l'incidence avérée des directives prises par Bruxelles sur la dépense publique locale.

JOËL COSSARDEAUX

La pression fiscale locale devrait connaître une hausse de 0,8 % en 2007, la plus faible depuis six ans, indique Dexia Crédit Local. L'effort d'investissement mollit, même s'il dépasse pour la première fois 50 milliards d'euros.

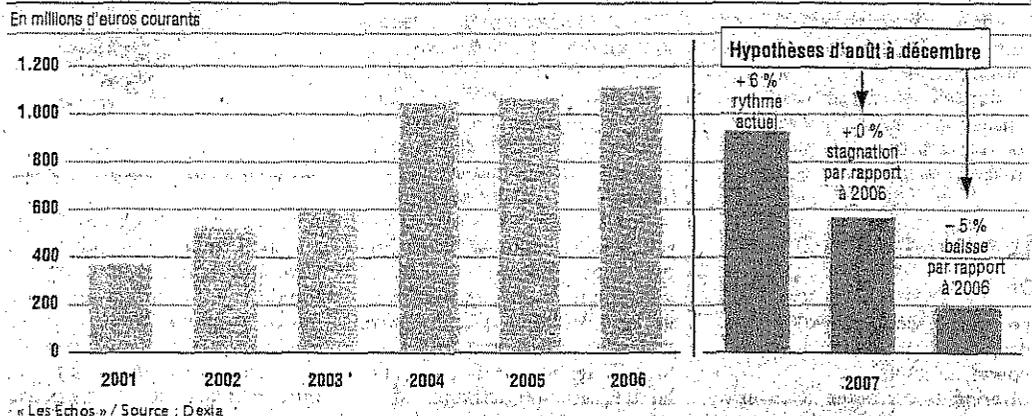
Le ralentissement de l'immobilier pèse sur les budgets locaux

A l'exception des régions, les rentrées fiscales des communes et départements vont augmenter moins vite cette année. Contrecoup logique du ralentissement du marché de l'immobilier, les premières, mais surtout les seconds dont c'est une ressource essentielle, verront les recettes qu'ils tirent des droits de mutation (10,4 milliards d'euros) n'augmenter « que » de seulement 6 % en 2007, soit 600 millions d'euros. C'est près de deux fois moins qu'en 2006 (1 milliard d'euros), signale Dexia dans sa dernière note de conjoncture, rendue publique hier.

L'argent des impôts locaux rentrera également moins vite cette année pour deux autres raisons. D'abord, les assemblées locales ont été d'une grande sobriété : les taux de fiscalité qu'elles ont votés augmentent en moyenne de 0,8 % toutes taxes et collectivités confondues. « Cette progression est la plus faible de toutes celles observées sur les six dernières années », signale Gérard Bayol, administrateur-directeur général de Dexia Crédit Local. Ensuite, les bases de la taxe professionnelle (TP) progressent moins vite qu'en 2006 (+2,7 % contre +3,2 %) et la énième réforme de cet impôt, entrée en vigueur en 2007, entraîne un prélèvement sur son produit voté de plus de 650 millions d'euros. Sans elle, la TP aurait généré 27,8 milliards d'euros, estiment les conjoncturistes de Dexia.

Si l'on ajoute la plus faible pro-

L'accroissement du produit des droits de mutation en France



Les communes et surtout les départements, dont c'est une ressource essentielle, verront les recettes tirées des droits de mutation (10,4 milliards d'euros) n'augmenter « que » de 6 % en 2007, soit 600 millions d'euros.

gression des dotations de l'Etat (+1,7 % contre +2,6 % en 2006), celles-là mêmes dont les règles d'évolution doivent être recadrées en prochaine loi de Finances, l'ensemble des recettes courantes (173,9 milliards) des collectivités locales augmente moins vite cette année (+4,8 % contre +5,9 %).

La dette continue de croître

A l'inverse, leurs dépenses hors investissement continuent, elles, de filer (138,5 milliards, soit +6,3 %). « Les collectivités locales subissent plus frontalement la hausse et la volatilité des taux d'intérêt relevés sur les marchés financiers », détaille la note.

L'impact de ce phénomène sur

les dépenses de fonctionnement est d'autant plus ressenti qu'il intervient au moment où l'encours de la dette des collectivités locales continue à s'accroître. Les charges d'intérêt s'élèvent désormais à 5,2 milliards d'euros, soit une progression de 13,8 %. C'est pratiquement le double de celle enregistrée l'an dernier. Cette inflexion, déjà antérieure à la crise enregistrée cet été sur les marchés financiers, n'est cependant pas de nature à remettre en cause la bonne santé globale du secteur local, assurent les analystes de Dexia Crédit Local. L'épargne brute des collectivités locales n'est entamée qu'à la marge et celle-ci conserve un très haut niveau : 35,4 milliards d'euros.

Un tel montant ne peut que conforter l'effort d'investissement qui, pour la première fois, va dépasser les 50 milliards d'euros pour atteindre 51,3 milliards. Aussi historique soit-il, ce dernier chiffre n'en correspond pas moins à une hausse assez modérée, puisque de seulement 3,1 % contre une moyenne annuelle de 8,2 % entre 2003 et 2006. Ce ralentissement s'explique essentiellement par la décélération observée pour le secteur communal (+1,3 % contre +8,7 % en 2006) qui, traditionnellement, devrait entamer un nouveau cycle d'investissement passé le renouvellement des exécutifs municipaux, en mars prochain.

JOËL COSSARDEAUX